



GARDERIE / ACCUEIL DE LOISIRS RIBAMBELLE

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Alribambelle :

Tél : 05.55.27.92.88

Mail : alribambelle@ville-seilhac.com

Mairie :

Tél : 05.55.27.05.26

Mail : accueil@ville-seilhac.com



DDCSPP



INSCRIPTION GARDERIE

La garderie permet à tous les enfants de 3 à 12 ans y compris aux enfants porteurs de handicap, de bénéficier d'un mode de garde avant et/ou après l'école.

Il est nécessaire de compléter le dossier d'inscription ci-joint, valable de septembre 2018 à septembre 2019 accompagné des pièces suivantes à joindre obligatoirement.

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison **ET** photocopies des pages vaccins du carnet de santé
- Autorisation de sortie et personnes autorisées à reprendre l'enfant
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- Photocopie du livret de famille

INSCRIPTIONS ALSH

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Ribambelle permet à tous les enfants de 3 à 12 ans y compris aux enfants porteurs de handicap, de bénéficier non seulement d'un mode de garde mais également de participer à des activités éducatives et de loisirs encadrées par des animateurs diplômés.

Il est nécessaire de compléter le dossier d'inscription ci-joint, valable de septembre 2018 à septembre 2019 accompagné des pièces suivantes à joindre obligatoirement.

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison **ET** photocopies des pages vaccins du carnet de santé
- Autorisation de sortie et personnes autorisées à reprendre l'enfant
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- Photocopie du livret de famille
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2018 complet (sur les revenus de l'année 2017) => un seul par enfant
En cas de concubinage, joindre les 2 avis d'imposition
- Pass ALSH pour les personnes concernées

En cas d'absence de ces documents, le tarif maximum sera systématiquement appliqué.

IMPORTANT : Il est rappelé que l'Accueil de Loisirs fonctionne en grande partie grâce à la participation financière des familles, que les tarifs pratiqués sont accessibles et adaptés aux revenus des ménages et que les activités offertes sont d'une réelle qualité.

C'est pourquoi il est demandé à chacun de respecter scrupuleusement les délais de paiement dans l'intérêt des enfants et du bon fonctionnement de cette structure.

GARDERIE

Horaires :

- 7h00 – 8h20
- 16h30 – 19h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 7h00 – 8h20 et 11h30–12h30 le mercredi

Prix horaire par enfant :

- 1.92 euros
- 1.72 euros pour le 2eme enfant fréquentant la garderie
- 1.22 euros pour le 3eme

Le goûter du soir est compris dans le prix, ainsi que l'aide aux devoirs.

L'AIDE AUX DEVOIRS : ce service proposé nécessite une inscription préalable et engage la présence des élèves toute l'année. Les enfants doivent adopter une attitude de respect des règles de vie en collectivité, tant à l'égard du personnel, des autres enfants, que du matériel. **En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la garderie pourront être prises.**

Heure de début des devoirs : 17h le lundi et le mardi/ 16h30 le jeudi et le vendredi. **La durée du soutien est d'une heure.**

Il est souhaitable de ne pas récupérer les enfants avant 17h30 pour éviter de perturber leur travail.

Pour les enfants qui fréquentent la garderie occasionnellement, prière d'informer le personnel au plus tôt de la présence des enfants.

NOM :Prénom.....

Classe :

	MATIN	APRES-MIDI	AIDE aux DEVOIRS
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Signature du/des responsable(s) légal(aux) :

RÈGLEMENT

➤ **Valable pour l'accueil de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) et la garderie en période scolaire :**

- La fréquentation du Centre et de la garderie nécessite une inscription préalable.
- Tous les documents demandés doivent être obligatoirement joints lors de l'inscription.
- **Prévenir impérativement ou par écrit (garderie ou mairie), au plus tard le matin même de l'absence de l'enfant à l'aide aux devoirs.**
- Les enfants ne seront remis qu'à leurs parents ou aux personnes figurant sur l'autorisation fournie lors de l'inscription.
- Les parents doivent impérativement avoir récupéré leur(s) enfant(s) avant 19H00, **tout retard entraînera une facturation supplémentaire** (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).
- Aucun argent de poche ou objet de valeur ne doit être apporté au centre et/ou à la garderie qui décline toute responsabilité.
- Le Personnel n'étant pas habilité à administrer des médicaments, tout traitement médical devra être effectué avant l'arrivée ou après le départ de l'enfant.
- **Compte tenu d'un certain nombre de factures impayées, toute somme non réglée dans un délai d'un mois entraînera le refus de la prise en charge de l'enfant dans la structure.**
- Les enfants doivent adopter une attitude de respect des règles de vie en collectivité, tant à l'égard du personnel, des autres enfants, que du matériel. **En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la garderie et/ou de l'ALSH pourront être prises.**

➤ **Valable pour l'accueil de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) :**

- **Prévenir impérativement ou par écrit (ALSH ou mairie) de la présence des enfants le mercredi (pas de mots dans le cahier de liaison de l'école=> ce n'est pas le même service)**
- **Le mercredi pendant la période scolaire, les enfants pourront être récupérés après le repas entre 13H30 et 14H00. Passée cette heure, les enfants présents devront obligatoirement participer aux activités programmées par l'accueil de loisirs sans hébergement jusqu'à au moins 17H00.**
- Lorsqu'une sortie d'une journée est prévue à l'extérieur, les parents sont informés à l'avance en particulier pour les enfants qui ne fréquentent le centre qu'à la demi-journée. Pour participation aux sorties exceptionnelles (hors département ou entrée coûteuse), un supplément de 3€ sera facturé par enfant inscrit à l'ALSH.
- **Toute absence de l'enfant inscrit préalablement à l'ALSH doit être signalée par écrit 48H00 avant. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 5.00 euros par jour ou de 2.50 par demi-journée d'absence sera facturée par la mairie à l'encontre du responsable légal pour pallier les frais engagés. En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, cette somme ne sera pas recouvrée.**
- Pendant le temps de garderie (7H-9H et 17H-19H) les enfants sont sous la surveillance du personnel, cependant aucune activité n'est organisée.

Tarifs ALSH :

A LA JOURNÉE

<i>Quotient familial</i>	<i>Journée ALSH par enfant avec repas</i>	<i>½ journée ALSH par enfant (avec ou sans repas y compris le mercredi en semaine scolaire)</i>
De 0 à 500 euros	8.50 euros	4.50 euros
De 501 à 900 euros	10.50 euros	5.50 euros
De 901 à 1300 euros	12.50 euros	6.50 euros
De 1301 à 1500 euros	14.50 euros	7.50 euros
Au-dessus de 1501 euros	15.50 euros	8.50 euros

FICHE D'INSCRIPTION (GARDERIE ET ALSH)

Nom et Prénom de l'enfant :

Né(e) le : à :

Adresse :

Classe fréquentée :

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

- domicile =>

- portable =>

- travail =>

Adresse mail =>

Situation familiale :

Nombre d'enfant(s) :

N° sécurité sociale :

N° CAF :

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

- domicile =>

- portable =>

- travail =>

Adresse mail =>

EMPLOYEURS

Profession du responsable de l'enfant :

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone de l'employeur :

Profession du responsable de l'enfant :

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone de l'employeur :

En cas d'absence des parents, personnes à joindre en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

OBSERVATIONS :

Personnes autorisées à reprendre l'enfant en cas d'empêchement des parents :

M. et/ou Mme :

Demeurant à :

Date :

Signature du/des responsable(s) légal(aux) :

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T'IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...) PRÉCISEZ.

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT :

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone bureau :

Je soussigné(e), _____ **responsable légal de l'enfant** **déclare**
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autoriser le responsable de l'ALSH à prendre, le cas
échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues
nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature du/des responsable(s) légal(aux) :

AUTORISATIONS (ALSH)

Je soussigné(e),

M, Mme.....

(père, mère, tuteur, autres=> rayer la mention inutile)

Autorise mon enfant

À participer à toutes les sorties prévues (Lac, Poneys, Camping, Cinéma, etc., ...) et à utiliser les moyens de transports nécessaires.

J'autorise l'équipe d'animation à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

- J'autorise l'équipe d'animation à prendre des photos de mon (mes) enfant(s) :

oui non

- J'autorise l'équipe d'animation à publier les photos de mon (mes) enfant(s) :

- | | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-------|-----|--------------------------|
| ➤ Internet (site internet de la Mairie) | oui | <input type="checkbox"/> | | non | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Affichage | oui | <input type="checkbox"/> | | non | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Diffusion aux enfants | oui | <input type="checkbox"/> | | non | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Journaux | oui | <input type="checkbox"/> | | non | <input type="checkbox"/> |
| ➤ Blog de l'ALSH (réservé aux parents) | oui | <input type="checkbox"/> | | non | <input type="checkbox"/> |

Date :

Signature du/des responsable(s) légal(aux) :

ATTESTATION D'ADHÉSION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE ET/OU L'ACCUEIL DE LOISIRS

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Parent(s) de l'enfant

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement RIBAMBELLE de SEILHAC et m'engage à le respecter.

En cas de situation non prévue dans ce règlement, le problème sera soumis aux élus présents lors d'une réunion qui seront souverains dans leur décision.

Fait à , le/...../.....

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

ACCUEIL MERCREDI SEMAINE SCOLAIRE (ALSH)

Je soussigné(e),

M, Mme.....
(Père, mère, tuteur, autres=>rayer la mention inutile)

Confirme que mon enfant :.....

- Mangera à l'A.L.S.H. le mercredi midi et participera ensuite aux activités jusqu'à 17H.
L'enfant pourra rester à la garderie jusqu'à 19H.
- Mangera à l'A.L.S.H. le mercredi midi mais ne participera pas ensuite aux activités. Je m'engage alors à récupérer mon enfant entre 13H30 et 14H00.

Le mercredi pendant la période scolaire, les enfants pourront être récupérés après le repas entre 13H30 et 14H00. Passée cette heure, les enfants présents devront obligatoirement participer aux activités programmées par l'accueil de loisirs sans hébergement jusqu'à au moins 17H.

Date :

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Ce dossier est valable pour toute l'année scolaire. Tout changement intervenu en cours d'année devra être signalé.